

ARRÊTÉ N°1243/2014 DU 05 NOVEMBRE 2014

ATTRIBUTION DE MARCHÉ

PRESTATION DE PRÉPARATION ET DE VIDANGE DE LA CUVE À FIOUL DE L'ARCHE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération n°79/2012 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;
- VU le code des marchés publics et notamment son article 28-II ;
- VU le devis émanant de la Société HARDY en date du 09 octobre 2014 ;
- VU les devis émanant de la Société DERELEC SAV en date du 03 novembre 2014 ;

CONSIDÉRANT la situation de la concurrence locale qui n'a fait apparaître que deux opérateurs qui ont répondu au besoin de la Collectivité Territoriale, sa spécificité et son montant, et les dispositions de l'article 28-II du code des marchés publics ;

CONSIDÉRANT les devis demandés à ces mêmes opérateurs, dont il ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse (prix et délais) est celle de la société DERELEC SAV ; sis rue du 11 novembre BP 4267, 97500 Saint Pierre a été désignée attributaire du marché pour un montant total de 7013.76€ (sept mille treize euros et soixante-seize cents) ;

ARRÊTE

Article 1 : Le Président est autorisé à signer le marché public ayant pour objet la prestation de préparation et vidange de la cuve à fioul de 5000L de l'Arche en vue de son nettoyage ; avec la Société DERELEC SAV.

Article 2 : Les dépenses seront imputées au budget de la Collectivité à la ligne de crédit 3301, nature 61522, fonction 30.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmis au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Transmis au représentant de l'État

Le

Publié le

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Président



Stéphane ARTANO

Destinataires :

- Préfecture
- Finances
- Commande Publique

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le0.6.NOV.2014.....

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon

Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre

Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12